

Accord de participation

1. Contexte

1.1 Lilly France est une société filiale d'Eli Lilly and Company, un laboratoire pharmaceutique international qui développe, fabrique et commercialise des produits pharmaceutiques dans différents domaines thérapeutiques. Lilly France est située à Neuilly sur Seine.

1.2 Lilly souhaite que le participant réponde à une demande particulière d'information (RFI), de propositions (RFP) ou de devis (RFQ), en utilisant un nom d'utilisateur unique, protégé par un mot de passe, fournit par Lilly, qui lui permettra d'accéder au système d'approvisionnement en ligne de Lilly, y compris au présent accord de participation.

1.3 Les autres termes en majuscules utilisés dans le présent Accord de participation sont définis ci-dessous.

2. Préservation des accords écrits préalables

2.1 Le présent accord de participation ne remplace, ni révisé les accords écrits antérieurs entre les parties qui s'appliquent à cette demande. La section 3 ne s'applique que dans la mesure où elle n'est pas en conflit, avec un accord écrit antérieur. La section 4 ne s'applique pas aux informations confidentielles qui entrent dans le cadre des obligations de confidentialité et de non-utilisation du participant en vertu d'un accord écrit préalable.

3. Intention de répondre

3.1 En indiquant son intention de répondre à une demande particulière de la manière indiquée dans le système d'approvisionnement en ligne de Lilly, le participant déclare qu'il participe de bonne foi à la demande et accepte le présent accord de participation.

3.2 Le participant peut se retirer du processus de demande quelqu'en soit le motif avant de soumettre une réponse. Le participant peut se retirer pour quelque motif que ce soit après avoir soumis une réponse, sauf si la demande exige que la soumission comprenne une offre ferme restant ouverte pendant une période déterminée. En cas de retrait de sa réponse, le participant devra le signifier à Lilly par écrit. Le défaut de réponse du participant à une demande ou à une demande de renseignement supplémentaire de Lilly dans les délais impartis est considéré comme un retrait.

3.3 Le participant assume tous les frais liés au dossier de réponse, y compris les frais de préparation de sa soumission et de réponse à toute demande d'information supplémentaire.

3.4 Lilly peut, à sa seule discrétion, prendre l'une ou l'autre des mesures suivantes

3.4.1 Retirer la demande.

3.4.2 Exclure tout participant.

3.4.3 Émettre toute autre demande d'information, de proposition ou de devis, y compris les demandes similaires à celle-ci.

3.4.4 Accepter ou rejeter une ou toutes les réponses à la demande.

4. Les informations confidentielles de Lilly

4.1 Dans le cadre de la demande, le participant peut avoir accès à des informations confidentielles de Lilly, nécessaires à la compréhension de la demande et utile à l'élaboration du dossier de réponse. L'ensemble des éléments qui sont communiqués par Lilly, le sont à titre strictement confidentiel. Cet engagement de confidentialité s'applique à toutes les personnes qui seront amenées à travailler sur la réponse à la demande.

4.2 Le participant s'engage à ne pas

4.2.1 divulguer les informations confidentielles de Lilly, sauf dans les cas autorisés ci-dessous ou par Lilly par écrit, ni

4.2.2 utiliser les informations confidentielles de Lilly à d'autres fins que pour répondre à la demande.

4.3 Le participant peut divulguer les informations confidentielles de Lilly à :

4.3.1 ses employés ou sous-traitants intervenants sur le dossier de réponse et sur le projet spécifiquement.

Afin d'assurer la confidentialité des informations Lilly, le participant devra respecter les points suivants :

- Mettre en place un accord de confidentialité avec les employés de sa société ou l'un de ses sous-traitants intervenant ayant accès aux informations confidentielles Lilly;
- Mettre en place un process de sécurisation des ordinateurs et des documents papiers afin d'assurer la confidentialité des informations confiées ;
- Mettre en place un process afin de contrôler l'accès, l'utilisation, la revue et le stockage des informations produits en interne ou en externe ;
- Limiter l'accès aux documents au personnel strictement nécessaire ;
- Mettre en place une politique de management des documents ;
- Utiliser les outils de transfert de document approuvés par Lilly.

Le participant est responsable envers Lilly de toute divulgation ou utilisation non autorisée des informations confidentielles de Lilly par ses employés ou l'un de ses sous-traitants intervenant sur le projet.

4.3.2 dans la mesure où la loi applicable l'exige. Si la loi applicable le permet, le participant donnera à Lilly un préavis raisonnable avant toute divulgation des informations confidentielles.

4.3.3 à ses avocats ou comptables qui ont l'obligation professionnelle de garder ces informations confidentielles. Le participant est responsable envers Lilly de la divulgation ou de l'utilisation par ces personnes d'informations confidentielles de Lilly non autorisée par Lilly.

5. Informations confidentielles du participant

5.1 Dans le cadre de la demande, Lilly peut avoir accès aux informations confidentielles du participant et ne divulguera pas les informations confidentielles du participant ni ne les utilisera à d'autres fins que celles de la demande de participation de Lilly.

6. Choix de la loi

6.1 Le présent accord sera régi par le droit français.

7. Définitions

7.1 On entend par "affilié d'un parti" toute entité qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec ce parti. Une entité est considérée comme contrôlant l'autre si et seulement si elle le fait directement ou indirectement :

7.1.1 en détenant plus de cinquante pour cent (50%) des parts de l'autre partie ; ou

7.1.2 en contrôlant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote de l'autre.

7.2 Par "informations confidentielles", on entend les informations jugées confidentielles ou exclusives par une partie (la "partie divulgatrice"), y compris les informations jugées confidentielles en vertu d'un devoir ou d'une obligation envers une tierce personne. La nature confidentielle des informations n'est pas affectée par la manière dont elles sont communiquées à l'autre partie, à ses affiliés, à ses employés ou à des contractants indépendants (la "partie destinataire") ou acquises par ceux-ci. Les informations confidentielles n'incluent pas les informations qui :

7.2.1 étaient généralement connues du public, ont été ou sont rendues publiques autrement que par une violation par la partie destinataire d'une obligation contractuelle, légale ou fiduciaire de confidentialité due à la partie divulgatrice, à ses affiliés ou à ses employés ;

7.2.2 ont été légalement obtenues par le destinataire auprès d'un tiers n'étant soumis à aucune restriction concernant leur utilisation ou leur divulgation ; ou

7.2.3 sont divulguées conformément à une obligation légale

Conditions générales de l'appel d'offres

Dans les présentes conditions générales, "Lilly" signifie Eli Lilly and Company, et "Le Participant" ou « vous » ou « votre » désigne tout fournisseur potentiel qui soumet une réponse à cet appel d'offres.

En répondant à l'appel d'offres ou en indiquant une intention de soumissionner, le Participant accepte ce qui suit :

1. Vous ne devez contacter que le représentant Lilly indiqué dans le présent document d'appel d'offres.
2. Le présent appel d'offres n'est pas un contrat de produits ou de services et Lilly ne sera pas responsable du temps et du matériel utilisés par vous ou toute autre personne dans la préparation des réponses à l'appel d'offres.
3. Tous les renseignements, y compris les prix proposés, fournis dans toute proposition que vous soumettez demeureront valides et applicables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception de la proposition par Lilly.
4. Le présent appel d'offres peut donner lieu à des attributions à plus d'un fournisseur en fonction de la capacité du ou des fournisseurs à répondre aux besoins de Lilly décrits dans le présent appel d'offres.
5. Il est de votre responsabilité (et non de celle de Lilly) de clarifier toute question et de répondre à l'appel d'offres dans les délais impartis et dans son intégralité. Tout manquement à cette obligation peut être pris en compte par Lilly dans le processus de sélection des fournisseurs.
6. Lilly n'examinera ni n'évaluera les documents institutionnels soumis en réponse à ses exigences spécifiques dans le cadre de cet appel d'offres.
7. Lilly se réserve le droit de rejeter toutes les propositions et de lancer de nouveau un appel d'offres pour le marché identifié.
8. Le fait de ne pas répondre aux questions de l'appel d'offres ou de ne pas suivre les directives peut entraîner votre disqualification du présent processus de sélection des fournisseurs ou nuire à l'évaluation de votre soumission. Si une question particulière ne s'applique pas à votre organisation, veuillez en expliquer les raisons. Ne sautez aucune question.
9. Dans le cas où vous seriez retenu et sélectionné pour la réalisation ~~l'exécution~~ des services, votre réponse à cet appel d'offres pourrait être jointe au contrat proprement dit et toutes les parties de votre proposition deviendront contraignantes, sauf disposition contraire du contrat.
10. Le présent appel d'offres et tous vos droits et ceux de Lilly seront régis, interprétés et appliqués conformément à la loi française et seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents situés dans le ressort de Paris.
11. Vous devez à tout moment respecter et vous conformer à toutes les lois, règles, réglementations et codes applicables en ce qui concerne le présent appel d'offres et les produits et services proposés qui peuvent être fournis à la suite de votre réponse au présent appel d'offres.

12. Vous devez indemniser et dégager de toute responsabilité Lilly, ses dirigeants, administrateurs, employés et agents de toute réclamation, responsabilité, obligation, dommage ou dépense résultante, directement ou indirectement, de ou en relation avec tout acte de négligence, erreur ou omission, ou toute faute intentionnelle liée à cet appel d'offres de votre part ou de celle de vos sous-traitants ou de vos employés ou agents respectifs.

13. En réalisant les services à la suite de cet appel d'offres, vous et vos employés devez suivre toutes les politiques et procédures de Lilly dans leur intégralité, qu'elles soient ou non en conflit avec vos propres procédures internes. Si vous êtes sélectionné comme fournisseur, vous recevrez une copie des politiques et procédures pertinentes de Lilly auxquelles vous devez vous conformer.

14. Lilly se réserve le droit d'examiner, tout au long du processus de sélection des fournisseurs et/ou de la durée de tout contrat qui en découle, toute votre documentation relative aux produits ou services fournis ou à fournir à Lilly.

15. Vous déclarez et garantisiez que tous les tableaux, propositions, documents, états financiers et matériel que vous fournissez et que vous fournirez à Lilly ne contiennent aucune fausse déclaration relative à des éléments importants ou n'omettent aucun élément important qui pourrait rendre les déclarations qui y sont contenues trompeuses. Si des états financiers sont fournis à Lilly, vous garantisiez qu'ils présentent fidèlement et exactement, à tous égards importants, votre situation financière, les résultats de vos opérations ainsi que vos coûts et dépenses pour les périodes indiquées et qu'ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. À la demande de Lilly, vous acceptez de fournir à Lilly des mises à jour de tout matériel de diligence raisonnable ou d'appel d'offres dans le cadre du programme de gestion des fournisseurs de Lilly.

16. Vous convenez que vous ne devez pas, sans le consentement écrit préalable de Lilly dans chaque cas, utiliser dans votre publicité ou autre cadre le nom de Lilly, ou de toute société affiliée, partenaire ou employé de Lilly, ni aucun nom commercial, marque de commerce (notamment logo), dispositif commercial ou simulation de celui-ci appartenant à Lilly, ni déclarer, directement ou indirectement, que tout produit ou service que vous fournissez a été approuvé, recommandé, certifié ou endossé par Lilly. Si une proposition faite par vous dans le cadre de cet appel d'offres est acceptée en tout ou en partie par Lilly, vous et Lilly convenez de ne pas faire la publicité de votre relation commerciale et de ne pas révéler publiquement l'existence de cette relation commerciale ou de l'un de ses éléments, sans le consentement écrit préalable de Lilly.

17. Vous reconnaissez que l'émission et la réception ultérieure de cet appel d'offres n'obligent pas Lilly à acheter des produits ou des services. Lilly ne sera pas tenue d'acheter des produits ou des services tant qu'un contrat n'aura pas été signé.

18. En ce qui concerne l'indépendance de votre offre et votre tarification, vous certifiez que :

a. Les prix de votre proposition ont été établis de manière indépendante, sans consultation, communication ou accord avec tout autre soumissionnaire ou concurrent, à l'exception de ceux qui sont spécifiquement énumérés dans votre proposition, le cas échéant.

b. Les prix figurant dans votre proposition n'ont pas été et ne seront pas sciemment divulgués par vous, directement ou indirectement, à tout autre soumissionnaire ou concurrent avant la conclusion de tout contrat découlant du présent appel d'offres.

c. Aucune tentative n'a été faite par vous ou ne sera faite par vous pour inciter toute autre personne ou entreprise à soumettre ou à ne pas soumettre une proposition.

19. A l'exception de toute information fournie par la personne identifiée dans la section 1 du présent appel d'offres, et de l'appel d'offres, vous certifiez que vous n'avez reçu aucune assistance dans la préparation de votre réponse de la part d'un employé actuel ou ancien de Lilly dont les fonctions sont liées(d) au présent appel d'offres

20. En ce qui concerne les cadeaux et les gratifications, vous certifiez que :

a. Vous, vos employés et/ou agents ne devez pas donner ou offrir de donner un pot-de-vin, un paiement inapproprié ou un cadeau inapproprié, y compris des divertissements coûteux, à tout employé de Lilly ou aux membres de leur famille ou à d'autres tiers engagés par Lilly.

b. Dans l'éventualité où vous seriez approché par une personne suggérant un comportement frauduleux ou contraire à l'éthique en ce qui a trait à vos activités commerciales avec Lilly, ou si une demande vous est faite, à vous, à vos employés et/ou à vos agents par un employé de Lilly ou un membre de leur famille pour des cadeaux ou des gratifications de quelque nature que ce soit, vous acceptez d'en aviser immédiatement la direction de Lilly.

c. En soumettant votre proposition, vous attestez que vous n'avez connaissance d'aucun cadeau ou gratification, de quelque nature que ce soit, versé à un employé de Lilly ou à un membre de sa famille par vous, vos employés et/ou agents au cours des cinq (5) dernières années, sauf indication contraire écrite à la Gestion des approvisionnements de Lilly avec votre réponse à l'appel d'offres.